

AVIS PUBLIC

Lors de la session ordinaire tenue le 11 janvier 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2015 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude pendant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jude, ce 12 janvier 2016.

La directrice générale,

Nancy Carvalho